

Thématique : Aménagement du territoire

Mise à jour : 14 juin 2021

Plan directeur 2018-2023 (état d'avancement au 31 mars 2021)

Porteur	Mesures	Progression	Échéance prévue	Échéance revue	Faits saillants
OBJECTIF : Créer des formes urbaines propices au développement du transport collectif et aux déplacements actifs (Réduire)					
MAMH	<p>1. Adopter les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) qui intègrent la transition énergétique</p> <p>2. Soutenir les autorités municipales pour planifier, développer et mettre en œuvre la mobilité durable</p>	À venir	2019-2020	s.o.	<p>Les travaux d'élaboration du document de l'OGAT portant sur le développement durable des milieux de vie sont suspendus.</p> <p>En janvier 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé le lancement de la conversation nationale sur l'aménagement des territoires qui conduira à l'élaboration de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires. La transition énergétique pourrait faire partie des enjeux abordés.</p>

Plan directeur 2018-2023 (état d'avancement au 31 mars 2021)

Porteur	Mesures	Progression	Échéance prévue	Échéance revue	Faits saillants
MTQ	2.1. Soutenir la réalisation de plans de mobilité durable intégrés	En cours	2019-2020	2022-2023	<p>Travaux en cours en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et en concertation avec le milieu municipal pour l'élaboration d'un programme de financement en vue de produire les Plans de mobilité durable intégrée (PMDI).</p> <p>Quatre rencontres de travail ont eu lieu en 2019-2020.</p> <p>Une aide financière de 375 000 \$ a été accordée à l'organisme Vivre en ville pour les années financières 2019-2020 et 2020-2021 afin de soutenir la rédaction d'un guide d'élaboration des PMDI.</p>
MAMH	2.2. Mettre en place un programme de soutien aux intervenants municipaux pour la planification des projets	Terminée	2019-2020	s.o.	<p>Le programme a été lancé le 6 mars 2020. Un appel de projets s'est déroulé jusqu'au 4 septembre 2020 : 32 projets ont été retenus pour une somme maximale de près de 2,3 M\$. Le programme est fermé depuis le 31 décembre 2020.</p>

Plan directeur 2018-2023 (état d'avancement au 31 mars 2021)

Porteur	Mesures	Progression	Échéance prévue	Échéance revue	Faits saillants
MERN-SMTE	3. Soutenir les promoteurs immobiliers pour planifier et réaliser des projets (écoquartier, revitalisation, requalification)	Annulée	2020-2021	s.o.	Contexte non favorable à la réalisation de cette mesure dans le cadre du Plan directeur 2018-2023. Le MERN-SMTE évalue la possibilité de reporter cette mesure dans le prochain plan directeur de 2026.
MERN-SMTE	4. Documenter les meilleures pratiques permettant de soutenir les municipalités dans leurs initiatives en lien avec la transition énergétique, notamment en aménagement du territoire	Terminée	2019-2020	2020-2021	La documentation des meilleures pratiques a été intégrée dans la mesure 5.
OBJECTIF : Internaliser les coûts de développement pour une utilisation optimale du territoire (Réduire)					
MERN-SMTE	5. Réaliser une étude sur l'utilisation d'outils économiques favorisant l'internalisation des coûts (écofiscalité) et proposer de nouveaux outils à cet effet	Terminée	2019-2020	s.o.	<p>Une étude mandatée par le MERN-SMTE à l'École nationale d'administration publique (ENAP) a permis de cerner les forces et les limites des pouvoirs municipaux de prélèvements monétaires et la transition énergétique en aménagement du territoire et transport terrestre : https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/a-propos/publications</p> <p>Un atelier sur l'écofiscalité a été organisé avec la Chaire en gestion de l'énergie de HEC Montréal (20 février 2020). Il touchait, entre autres, aux pouvoirs municipaux dans le domaine de l'écofiscalité. Le rapport d'atelier est disponible sur le site Web de la transition énergétique : https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/a-propos/publications</p>